

Image not found or type unknown



réservation électronique d'hôtel

Par **hamouda**, le **06/06/2009** à **18:26**

Bonjour,

j'ai fait une réservation d'hôtel par un site internet en fournissant le numéro de carte de crédit d'un ami. Sur le site, il est indiqué qu'en cas de non présentation à l'hôtel, ce dernier débite le montant de la première nuitée sur la carte de crédit bancaire.

J'ai eu un empêchement et je n'ai pas été à l'hôtel. Ce dernier m'a envoyé un mail indiquant qu'il n'a pas pu débiter le montant convenu sur la carte de crédit et qu'il procèdera à une action légale. En fait je me suis aperçue que la carte de crédit n'est pas valide.

Je me demande quel type d'action légale peut avoir lieu